

COMPTE RENDU DU CONEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 10 Juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain-Saint-Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents :

Mesdames, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ, Jeanne LEPOIVRE, Elisabeth FRESKO, Brigitte CHOQUET, Brigitte DELORY, Betty DELABRE, et, Messieurs, Francis FAUQUETTE, Edouard LECLERCQ, Christophe SAVREUX, Ludovic NAVEL, Philippe VANTORRE, Julien HAUTREUX et Patrick RODIER.

Etaient absents: Dominique WOITTEZ excusé, Hélène LEJEUNE (absente excusée qui avait donné procuration à Philippe VANTORRE), Dorothee WIDHEN (absente excusée qui avait donné procuration à Brigitte DELORY), et Eric SEVIN (absent excusé qui avait donné procuration à Dominique ROBILLART).

Monsieur Edouard LECLERCQ a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture du Compte-rendu précédent.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent (réunion du 09 Avril 2015) qui n'a apporté aucune observation.

Logement communal.

Les travaux du logement, place de la mairie sont terminés. Il s'agit d'un grand logement avec deux chambres et un grenier aménagé. Le locataire a été trouvé par l'Agence Immobilière de Souchez, qui était en charge de ce dossier. Il est proposé de **fixer le loyer à 680 euros**.

Monsieur le Maire précise qu'une Commission d'Attribution sera mise en place pour les prochains logements.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce montant : Pour = 18-Contre = 0-Abstention = 0

Convention d'instruction des actes d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin.

La fermeture des services de la DDTM d'Arras en matière d'Urbanisme nous amène à prendre la décision de passer une convention de mutualisation des traitements des actes d'urbanisme à compter du 1 juillet 2015, avec les services de La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Cette convention a pour objet :

- Le champ d'application sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes suivants :
 - Certificat d'Urbanisme de l'article L410-1b du code de l'urbanisme
 - Déclaration de travaux
 - Déclaration de lotissements,
 - Permis de construire,
 - Permis d'aménager,
 - Permis de démolir.

Les certificats d'urbanisme (CU a) ne sont pas concernés et demeurent du ressort de la Commune.

- Les dispositions financières : (ci-joint en annexe)

La Call se charge du recrutement et de la mise en place de ce service qui sera opérationnel à compter du 1 juillet 2015. La commune s'engage à verser annuellement une contribution aux charges liées au fonctionnement du service.

Monsieur le Maire expose la nécessité de travailler avec les services de la Call et Monsieur Philippe VANTORRE précise également que les services administratifs de la Mairie et plus particulièrement le service de l'Urbanisme, vont être beaucoup plus sollicités au vu des missions de la commune listées dans le projet de convention avec la Call. Une réunion sera programmée au sein de la Mairie afin de se coordonner au mieux avec les services de la Call.

Après discussion, Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la commune à la convention entre nos services et ceux de la CALL.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve cette adhésion à l'unanimité : Pour = 18-Contre = 0-Abstention = 0

Transformation du Presbytère.

Le projet de création de maison paramédicale va avoir lieu dans l'ancien presbytère. Les travaux commenceront début septembre pour une affectation courant novembre 2015. Cette transformation

va créer 3 cabinets, plus une salle d'attente, pour l'installation d'une Podologue, d'une Ergothérapeute, et d'une Psychologue.

Monsieur le Maire propose de louer chaque cellule au prix de 450 euros charges comprises (eau et électricité)

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition : Pour = 18-Contre = 0-Abstention = 0

Devis de travaux,

La commission de travaux s'est réunie le jeudi 4 juin 2015 afin d'étudier plusieurs devis sur différents travaux dans la commune.

Travaux trottoirs : Réfection des trottoirs de la Commune

Société Broutin	14 853,00 € HT
Tavaux Publics de l'Artois	16 566,90 € HT
Sottraix	17 127,54 € HT

Marquage au sol : De la rue de Carency à la rue de Namur pour le stationnement à cheval afin de redonner l'espace aux piétons.

TSM	4 400,00 € HT
APPLIC'RESINE	4 567,00 € HT

Bancs école : Le conseil d'Ecole demande à ce que 3 bancs puissent être installés dans la cour de l'école.

UGAP	1 032,00 € HT
ADEQUAT	744,49 € HT
EKIP COLLECTIVITES	648,67 € HT

Diagnostic Accessibilité : La loi nous impose de mettre les locaux publics accessibles aux personnes présentant un handicap.

DPE Habitat	2 700,00 € HT
UGAP (Veritas)	1 921,84 € HT
CDG 62	2 496,00 € HT

Monsieur le Maire met aux votes ces propositions

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions suivantes :

- La société Broutin (14 853,00€ HT) pour la réfection des trottoirs
- La société TSM (4 400,00 € HT) pour le marquage au sol
- La société Ekip Collectivités (648,67€ HT) pour les bancs
- La société UGAP(Veritas) (1921,84 € HT) pour les travaux d'accessibilité

DIVERS

Délibération de soutien à la vie active :

Le président de la Vie Active, Monsieur Alain CONSEIL, demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une délibération de motion de soutien à l'action de la Vie Active.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve cette motion de soutien : Pour = 15-Contre = 0-Abstention = 3

Demande de la Préfecture :

Lors du conseil municipal du 9 avril 2015, le conseil a délibéré sur la mise en place d'une prime de fin d'année. Or cette prime a été rejetée par le bureau du contrôle de légalité de la Préfecture.

Dans ces conditions, le conseil doit procéder à la mise en place de différents intitulés de prime, par rapport à une grille indiciaire émanant de la Cellule de Gestion.

IFTS : Indemnité Forfait pour Travaux Supplémentaires

IAT : Indemnité d'Administration et de Technicité.

Toutes ces primes feront l'objet d'étude par la Commission des Finances afin d'établir le champ d'application par cadre d'emploi, le choix du taux d'application par grade et la spécificité de l'emploi.

Plan local d'urbanisme :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération concernant la Zone 1AU, notamment une procédure de modification simplifiée de la Zone 1AU article 7 du PLU afin de réaliser tous types de construction.

Monsieur le Maire met au vote cette proposition.

Le Conseil Municipal approuve cette modification à l'unanimité : Pour = 18-Contre = 0-Abstention = 0

Intervention de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la consultation des entreprises pour l'implantation du « City Stade » a débuté. Sept entreprises ont été démarchées, il s'agit de :

- SOTRAIX
- Travaux Publics de l'Artois
- BROUTIN
- SATD
- CitéVert
- AGORESPACE
- ISS Espaces Verts

Intervention des Adjoints :

Monsieur Philippe VANTORRE :

La vente des jardinières s'est bien déroulée, plus de 130 jardinières ont été vendues, ce qui a donné lieu à une très belle après-midi, suivie d'un repas champêtre.

L'entretien des chemins communaux a commencé.

A partir du 15/06/2015 Monsieur Daniel WESSE va reprendre la taille des talus.

Le terrain derrière l'église sera nettoyé pour l'aménagement des jardins.

Le 24/06/2015 à 19h30 en Mairie une commission va se réunir, avec les acteurs médicaux, afin de faire le point sur le cabinet en cours de réalisation. Il est à noter qu'un médecin, Monsieur MATUSAK, vient de s'installer dans notre Commune au lieu et place du cabinet du Docteur POT.

Madame Jocelyne DOCQUOIS :

Les différentes courses cyclistes se sont bien déroulées, de même que la fête du Printemps.

Un programme de Ducasse va être distribué comme chaque année et des tickets gratuits pour les manèges y seront associés. Il va se dérouler du vendredi 26/06/2015 au Mardi 30/06/2015. Diverses activités vont être proposées durant cette période, notamment un spectacle déambulatoire de clowns pour les enfants, un quizz le dimanche 28 juin, des jeux (fléchettes et 421) le lundi 29 juin, un concert de ducasse le samedi soir.

Le 8 Juillet 2015 le Tour de France passe dans notre Commune c'est l'occasion pour la Call de mettre en place des animations avec l'office du tourisme à la Vieille Eglise. C'est l'occasion pour le Centre de Loisirs d'y participer également, leur intention est de fabriquer des tee-shirts géants aux couleurs des maillots du Tour de France sur lesquels les lettres composant le nom de notre commune seront apposées.

Jocelyne indique qu'il n'y a plus de bal le soir du 13 Juillet, mais le feu d'artifice sera quant à lui tiré ce jour-là. Il sera également organisé un rallye au matin et un repas le midi (poulet-frites). L'après-midi des jeux anciens seront proposés et un défilé humoristique de vélos aura lieu.

Une réunion d'information sera programmée avant le 15 juillet avec les Associations en vue de préparer le Forums des Associations qui aura lieu le 19 Septembre 2015.

Madame Brigitte DELORY :

Onze animateurs pour le centre de loisirs de juillet 2015 ont été recrutés, des réunions de préparation sont en cours.

Une réunion de bilan sur les TAP a permis de rédiger une information à destination des parents d'élèves fréquentant les TAP (cf document joint), retraçant les différents ateliers et les activités qui y ont été développés. Le bilan s'avère positif d'après une réunion qui s'est tenue le mardi 9 juin en présence de parents concernés, de Madame Brigitte DELORY adjoint au maire jeunesse et des responsables TAP.

La prochaine commission des écoles aura lieu le mardi 16 Juin 2015, afin d'exposer les activités et les sorties du Centre de Loisirs.

Intervention des Conseillers :

Madame Jeanne LEPOIVRE :

Madame Jeanne LEPOIVRE demande si la salle « Masquelin » sera fermée pendant les travaux d'insonorisation, Monsieur le Maire de répondre que pour l'instant les travaux n'ont pas encore été chiffrés.

Madame Betty DELABRE :

Madame Betty DELABRE demande si l'on peut faire un rappel sur l'interdiction de faire des feux dans la Commune. Une information sera portée sur le prochain Bulletin Municipal.

Madame Marie-Chantal MAGNIEZ :

L'assemblée générale du RAM, le 2 juin à 17h30, (Relais Assistantes Maternelles) à laquelle Madame Marie-Chantal MAGNIEZ a assistée, montre que 18 assistantes maternelles de notre commune n'atteignent pas leur quota de places. Lors des interventions du RAM, le 1^{er} mardi de chaque mois, dans notre commune 20 assistantes maternelles y participent. Elles projettent d'ouvrir leur rencontre aux bénévoles des associations afin qu'ils interviennent dans le domaine musical, artistique ou autres.

La séance est levée à 22h45.